



FEILLENS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 29 mai 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 29 mai 2024 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Etaiet présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINE, Raphaëlle DUBY, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Denis VAISSAUD, Nathalie VERMEL, Odile VERNE.

Etait excusée :

Mmes et MM. René BORNAREL, Arnaud DELALANDE (a donné pouvoir à Francis GOYON), Gilles DUMAS (a donné pouvoir à Raphaëlle DUBY), Victoria POLI (a donné pouvoir à Sarah GONOD), Catherine RENOUD-LYAT (a donné pouvoir à Guy BILLOUDET)

Etait Absent :

M. Denis VAISSAUD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

*
* *

En préambule de la séance, et suite aux nombreuses questions des élus intervenues lors du vote du budget de la commune, Monsieur le Maire a convié le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain. MM Walter MARTIN, Président du SIEA, et Damien PACCARD, Directeur par intérim en charge des travaux et des énergies ont donc présenté le fonctionnement du groupement de commandes sur les énergies (gaz et électricité).

*
* *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise MENDES

-0-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 10 avril 2024 :
8 décès, 1 naissance, 1 mariage.

-0-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

• la commission s'est réunie le 11 avril (10 Déclarations Préalables, 3 Permis de Construire, 1 Permis de Démolir) et le 16 mai (11 Déclarations Préalables, 1 Permis de Construire) : la prochaine réunion devrait être le 11 juin

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

- semaine de l'environnement : les élèves de CE2 de l'école Limerol ont transmis un courrier de remerciement pour la sortie à la Maison de l'Eau ; une réflexion est en cours pour valoriser le travail fait par les écoles au cours de cette semaine
- station d'épuration : le Satese fera sa visite de contrôle le 6 juin, un devis est en cours pour mettre à jour le manuel d'autosurveillance de la station
- Natura 2000 : réunion du comité de pilotage le 11 juin
- range-vélo : devis reçu, réflexion pour finaliser le nombre et l'emplacement

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

- Cérémonie de remise des cartes aux jeunes électeurs : cette cérémonie a eu lieu le 24 mai et a été très appréciée ; presque tous les jeunes majeurs qui avaient été conviés sont venus et les échanges avec les élus ont été intéressants
- Point service titres d'identité : depuis le 1^{er} janvier, 1010 rendez-vous ont été pris dont 70% en ligne et 1064 remises de titres ont été effectuées ; le délai moyen pour obtenir un rendez-vous est de 11 jours, et le délai moyen pour recevoir son titre d'identité est de 3 à 4 semaines
- Réunion d'information avec la compagnie de gendarmerie de Bourg-en-Bresse : les violences intrafamiliales sont en hausse, de même que les escroqueries par internet et les actes de violence ; pour la commune de Feillens, depuis le début de l'année, le nombre d'interventions est stable mais les heures de présence des gendarmes sur le territoire est en très forte hausse (813 heures contre 532 en 2023) ce qui a pour conséquence une forte hausse des infractions routières relevées
- La commune a déposé plainte pour escroquerie suite à un mail envoyé à différents habitants pour un investissement dans des bornes de recharges électriques se faisant présentant comme émanant de la Mairie

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Guy Billoudet en l'absence de Arnaud Delalande)

- JO 2024 : le projet de faire une journée regroupant les deux écoles risque de ne pas aboutir du fait de difficultés d'organisation

❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Guy Billoudet en l'absence de Catherine Renoud-Lyat)

- inscriptions scolaires : 168 inscriptions ont été recensées, il en manque 15 pour éviter la fermeture de classe ce qui risque d'être compliqué
- AG de l'ADMR : la commune de Feillens est la seule à subventionner

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- le futur site internet est quasi opérationnel
- conseillère numérique : une permanence est assurée une semaine sur deux, les mardis après-midi, à la mairie ; ce service est financé pour moitié par les communes et autre moitié par le SIEA
⇒ Monsieur le Maire précise par ailleurs que La Poste est en train de finaliser le recrutement d'une personne pour ouvrir la permanence France Services

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

- travaux du futur pôle associatif : les travaux avancent bien et dans le respect des délais
- travaux la Cure : seront finalisés d'ici fin juin
- travaux de point-à-temps : programmés courant juin
- Branchement Enedis à la Maison Boyat : prévu pour mi-juin
- Défibrillateur : installé à la Maison de Quartier
- Inondations chemin du Pont : les études ont été réalisées et les travaux chiffrés pour rehausser la chaussée et réaliser un bordurage (environ 22 000 €) – le but est de permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales, mais les travaux auront pour conséquence de supprimer la place de parking actuellement disponible sur le domaine public

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Acquisition de concession de cimetière : colonne°10 / A. FRANCAIS pour 15 ans
O48 / F. MICALLEF pour 30 ans – O49 / A. ABREU GOMES pour 30 ans – o50 / D. DUBY pour 30 ans
- Renouvellement de concession de cimetière :
H31 / P. ROBIN pour 30 ans – B4 / V. VEAU pour 15 ans

5 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire explique que les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne cantine étant bien avancés, les premières grosses factures sont arrivées en mairie. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, 305 000 € ont déjà été mandatés, 30 000 € ont été reçus en Mairie mais non encore mandatés.

Comme souvent lors de gros travaux (la situation était la même lors de la rénovation des vestiaires de la salle polyvalente et de la construction du restaurant scolaire) le décalage entre le paiement des factures aux entreprises et le versement des subventions rend nécessaire de renflouer la trésorerie de la commune.

Les subventions attendues pour ce projet sont de l'ordre de 400 000 € dont 100 000 € d'acompte qui devraient être versés courant juillet.

Sont également attendus :

- Un reliquat de 75 000 € de subventions relatives à la vidéoprotection (d'ici fin juin)
- La dotation de solidarité rurale de 152 000 € (en septembre)
- Le FCTVA de 120 000 € (en août ou septembre)

Il est donc proposé, en attendant de percevoir ces différentes recettes, de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €, pour pouvoir payer les entreprises qui interviennent sur le chantier du pôle associatif. Après consultation, la proposition du crédit agricole est la plus avantageuse, avec un taux à 3.79% et des frais de dossier de 380 €.

⇒ Certains élus s'interrogent sur l'utilité de souscrire une ligne de trésorerie alors qu'un emprunt de 600 000 € est prévu au budget. Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de ces mêmes élus, il avait décidé, au moment du vote du budget, de refaire un point au début de l'été sur les finances de la commune pour définir le montant réel qu'il était nécessaire d'emprunter. Or les entreprises ne peuvent pas attendre encore plusieurs semaines avant d'être payées. Il convient donc, dans un premier temps, de souscrire cette ligne de trésorerie, qui sera une opération blanche puisqu'elle sera remboursée dès que les subventions seront perçues. Une commission finances se tiendra ensuite début juillet, pour définir le montant et les conditions de l'emprunt à venir.

Le conseil municipal valide, par 20 voix pour et une abstention (N. Vermel), la souscription de la ligne de trésorerie dans les conditions présentées.

6 – CONVENTIONS DE PORTAGE AVEC L'EPL DE L'AIN (INDIVISION CATHERIN ET SCI CHAMP DU CHATEAU)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération en date du 1^{er} février 2024, a validé l'achat de 12 parcelles situées en centre bourg au 95 chemin du Champ du Château, via un portage par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain :

• Indivision Catherin :

Parcelles AN 51, 52, 218, 259, 297, 300, 301

Surface totale de 4 352m²

Montant 500 000 €

• SCI Champ du Château :

Parcelles AN 33, 34, 294, 295, 309, 317

Surface totale de 9 091 m²

Montant de 600 000 €

Le portage proposé par l'EPF de l'Ain est sur 6 ans, pour un montant total de 1 100 000 €, avec 1,5% HT de frais par an du montant du capital restant dû.

⇒ Plusieurs élus interrogent sur le projet à conduire sur ce site : il s'agit d'un emplacement stratégique sur la commune et il est important d'envisager rapidement la suite. Une commission d'élus est proposée pour avancer sur cette question.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'intervention de l'EPFL de l'Ain.

7 – RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire explique que l'Association Syndicale Libre du lotissement Le Clos de La Chapelle demande la rétrocession des parties communes dudit lotissement à la municipalité.

Cette demande concerne uniquement la voirie et les réseaux divers : éclairage public, réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, la chaussée et les trottoirs, les réseaux d'eau potable, les bornes d'incendies ainsi que tout dispositif destiné à lutter contre les incendies. Cette demande ne concerne en revanche pas les espaces verts.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette rétrocession (JP. Condemine et F. Goyon, directement concernés par la question, ne participent pas au vote)

8 – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIEA POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire explique que le SIEA propose un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, avec une aide pour l'installation de la première borne.

Les conditions financières sont ainsi les suivantes :

	1 ^{ère} borne	
	Semi-rapide (borne préconisée)	Rapide
Tarifs HT indicatifs :	30 000 €	40 000 €
- Réfaction à 75 % sur les coûts de raccordement* :	- 4 000 €	- 4 000 €
- Prime Advenir** :	- 4 000 €	- 7 200 €
- Fonds de concours SIEA (max 75 %) :	- 22 000 €	- 22 000€
Part FACE moyenne (1,5 M€ / 392 communes) :	- 3 826 €	- 3 826 €
Part SIEA moyenne :	- 18 174 €	- 18 174 €
Estimation du reste à charge commune (HT) :	0 €	6 800 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le principe de l'adhésion à ce groupement de commande, étant entendu que les questions pratiques (lieu d'implantation, type et nombre de bornes, financement) seront discutées par la suite.

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle plusieurs projets en cours sur la commune :
 - La communauté de communes est officiellement devenue propriétaire de l'imprimerie Monterrat
 - Les Domaines ont été sollicités pour estimer la Maison Jossierand
- le prochain conseil municipal devrait se tenir le 11 juillet prochain

-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h40.

-o-

Fait en mairie de Feillens, le 30 mai 2024

La Secrétaire de séance,

Le Maire



Françoise MENDES



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

